



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 22862

Texte de la question

M. Christophe Masse attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la vaccination massive de la population contre l'hépatite B entre 1994 et 2000. Son prédécesseur avait effectivement lancé une croisade sanitaire pour faire vacciner l'ensemble de la population française contre l'hépatite B. 25 millions de personnes se feront vacciner. Il semble aujourd'hui que cette décision ait reposé sur des données sanitaires fournies par les grands laboratoires de recherche, lesquels ont vu dans cette campagne de vaccination une source de profit non négligeable. Depuis 1994, seize thèses de médecine consacrées aux effets secondaires du vaccin hépatite B, concluant un travail de recherche à l'observation de cas, attestent l'existence d'effets secondaires sérieux de ce vaccin, dont la myofasciite à macrophages provoquée par l'hydroxyde d'aluminium qui est l'adjuvant de certains vaccins dont celui contre l'hépatite B. Si, depuis 2000, la campagne de vaccination est stoppée, de nombreux malades atteints par cette maladie orpheline luttent aujourd'hui pour le remplacement de l'hydroxyde d'alumine par un autre adjuvant. Actuellement, le nombre de personnes atteintes par ce syndrome de déficience musculaire est en effet préoccupant puisque plus de 450 cas ont été recensés en France. Il lui demande par conséquent de bien vouloir l'informer s'il compte faire un bilan de ces pratiques, proposer une politique vaccinale visant à remédier à la situation constatée et surtout prendre en charge les victimes du vaccin.

Texte de la réponse

En l'état actuel des connaissances, la myofasciite à macrophages est une lésion histologique de découverte encore récente. Les premières investigations réalisées par l'Institut de veille sanitaire ont évoqué l'hypothèse d'un lien avec la présence de sels d'aluminium utilisés comme adjuvants vaccinaux, cependant, elles ne permettent pas de conclure quant à l'existence d'un lien entre la lésion histologique et les symptômes, variables et peu spécifiques, que présentent des personnes porteuses de cette lésion. Le diagnostic clinique en est donc rendu particulièrement difficile et incertain. C'est la raison pour laquelle plusieurs approches ont été développées. D'une part, des recherches biologiques ont été entreprises, notamment par les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du Commissariat à l'énergie atomique, afin d'explorer les mécanismes qui pourraient expliquer l'apparition de cette lésion. D'autre part, une nouvelle enquête épidémiologique a été initiée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS), dans le cadre de la pharmacovigilance, dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2003. Sans attendre l'ensemble de ces résultats, une information des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap a été réalisée pour faire connaître les spécificités de la myofasciite à macrophages, tout en tenant compte des incertitudes scientifiques persistantes, dans le but de faciliter la prise en charge des personnes porteuses de cette lésion. La publication de résultats scientifiques contributifs établissant l'existence d'un lien entre cette lésion et les tableaux cliniques observés, qui apporterait à cette entité un statut nosologique de maladie, ferait bien entendu l'objet d'une information spécifique du corps médical et des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap, afin d'améliorer la prise en charge de ces malades.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22862

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5963

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7180